

particuliers, ble business ?

une marge de 10 % est prise par la plateforme.

Le cofondateur admet qu'il est difficile de contrôler le statut des professeurs inscrits. Sont-ils sous statut d'indépendant, d'indépendant complémentaire ou non déclarés ? « Les plateformes, c'est un peu comme les Pages d'or. On est l'intermédiaire entre deux personnes. Les Pages d'or ne vérifient pas pour chaque société si le plombier a un diplôme et s'il fait bien sa facturation. Notre rôle est de rappeler la législation. »

Éviter le travail au noir

A côté de ces géants du web, on retrouve des structures de taille plus modeste, souvent sous le statut de plateforme agréée d'économie collaborative. « Nos coachs travaillent pour la plupart sous ce statut, qui leur permet d'être exonérés d'impôt pour une limite annuelle de 7.170 euros », détaille Ron Kelijman, cofondateur de My Sherpa. Une façon d'éviter le travail au noir, à condition de passer par une plateforme agréée par le SPF Finances. « Ceux qui dépassent ce montant sont sous statut indépendant. C'est devenu un véritable métier. » Les 3.000 coachs ont toutes et tous passés des entretiens avant de pouvoir donner cours à domicile. Ici aussi, l'élève doit s'affranchir de frais d'inscription (75 euros par an et par famille) et d'un montant fixé par heure de cours (à partir de 29 euros). La rémunération des « coachs » est variable, en moyenne de 20 euros brut. « Des dispositifs existent pour les personnes qui n'auraient pas les capacités financières suffisantes. Entre 5 et 10 % des élèves bénéficient de cours

gratuit », souligne Ron Kelijman.

Chez Learn Up, Asbl active en Région Bruxelloise, on cherche à trouver LE prof idéal pour l'élève en difficulté. « Certains profs sont plus *cocoon*, d'autres plus rentre-dedans. » A la tête de la structure, Elodie Solnon, psychologue de formation. « Je voyais dans ma pratique que les jeunes avaient une scolarité qui n'étaient pas toujours sereine. Normalement, il ne devrait pas y avoir de structures comme les nôtres, mais on demande de plus en plus aux écoles, notamment d'individualiser les apprentissages pour chaque élève sans moyen suffisant. »

Sur Louvain-la-Neuve, Nicolas Lejeune, le fondateur de la start-up Echec & Maths, veut aussi assurer un contrôle qualité. « On a une petite dizaine de professeurs. Tous ont passé un entretien d'embauche pour identifier leur niveau, voir si le *feeling* passe », raconte ce physicien théoricien de formation. La toute jeune start-up, créée il y a un an et demi, propose uniquement des cours de sciences et de mathématiques. « Je n'ai pas de connaissances approfondies dans les autres domaines », admet Nicolas Lejeune. « Je préfère avoir la mainmise sur ce que mes profs font. Je recrute uniquement des étudiants en master à l'université, je connais leur parcours, je sais de quoi ils sont capables. »

Ces profs sont sous statut étudiant, rémunérés entre 14 et 16 euros de l'heure selon le nombre d'heures déjà prestées. Pour l'apprenant, le tarif se situe entre 25 et 35 euros, dégressif en fonction de la quantité de « Pi-on » commandée. « Ils choisissent ensuite le prof sur l'application. Parfois le choix se fait juste à

la tête. » Sans employé, seul à bord de sa start-up, Nicolas Lejeune assure ne s'être versé aucun salaire jusqu'à présent. « Je suis moi-même prof, je prends en charge 80 % des cours. »

La mission de l'école

Quant à la qualité de ce qui est proposé par ces différents opérateurs, il n'existe aucune réglementation spécifique. « Les cours particuliers relèvent du temps extrascolaire », indiquait Caroline Désir en commission de l'Éducation. « Mes services ne disposent pas de données relatives au statut ou à la rémunération des personnes impliquées dans ces activités. Il ne ressort pas non plus de leurs compétences d'agrément ou de reconnaître des initiatives privées en fonction des diplômes ou de l'expérience de leur formateur. »

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les fédérations d'associations de parents reçoivent régulièrement des plaintes à ce sujet. « Les sommes demandées sont parfois astronomiques », déplore Bernard Hubien, secrétaire général de l'Ufapec (les parents de l'enseignement catholique). « Alors oui, nous reconnaissons que dans certains cas, les cours particuliers peuvent être une aide, mais cette aide doit rester ponctuelle. » Le premier objectif des plateformes n'est, selon lui, pas la réussite scolaire mais bien l'enrichissement. « La meilleure chose serait que ce genre de société disparaisse. Ça voudrait dire que l'école réussit sa mission de conduire chacun et chacune à la réussite scolaire. Ce n'est pas le cas actuellement, d'où la nécessité des mesures prises par le Pacte d'excellence. »

le sociologue « Une source de renforcement des inégalités sociales »

ENTRETIEN

C.HN

Hugues Draelants est professeur de sociologie à l'UCLouvain et membre du Girsef (le Groupe interdisciplinaire de recherche sur la socialisation, l'éducation et la formation). Il s'intéresse au rôle des familles et des établissements scolaires dans la fabrication des inégalités sociales face à l'école.

Comment analysez-vous la multiplication des plateformes de cours en ligne ?

D'abord, l'enjeu de la scolarité est bien plus présent que par le passé. Il apparaît comme prégnant aux yeux des parents et des élèves. L'école est une institution qui permet aux individus de se construire, d'obtenir des diplômes qui vont ensuite leur permettre d'accéder au marché du travail. Les diplômes sont plus indispensables que jamais tout en ne garantissant pas une insertion facile dans le milieu professionnel. Une majorité des familles, en particulier dans les classes moyennes qui doivent défendre une position, ont conscience de cette nécessité de performer un minimum dans la scolarité pour ne pas hypothéquer leur avenir. Dans ce contexte d'enjeu scolaire accru, les parents jouent un rôle important. Ils sont fortement mis à contribution, mais ils n'ont pas toujours le temps ni les compétences pour accompagner leur enfant. Ça peut également susciter des tensions au sein même de la famille. Le fait de faire appel à un tiers est une façon de pacifier les relations familiales.

D'autre part, nous sommes face à un contexte de critiques à l'égard de l'école et de son fonctionnement. L'institution scolaire est considérée comme une institution qui n'est pas toujours adaptée aux enjeux du monde contemporain et aux besoins spécifiques des élèves. La forme scolaire qui est remarquablement stable depuis au moins deux siècles est peu propice à l'individuation des apprentissages. Il y a des injonctions à ce que les enseignants individualisent les apprentissages. Or, avec 20-25 élèves devant eux, c'est difficile de prendre soin de chaque étudiant. Et donc, les familles ont parfois envie de suppléer le rôle de l'école, en particulier quand les

enfants éprouvent des difficultés. Tout le marché de l'accompagnement va surtout cibler les enfants qui éprouvent des difficultés. Il y a aussi des coachs qui émergent sur le marché de soutien scolaire et qui se positionnent davantage sur la question du bien-être des jeunes. Au-delà même de la performance, il y a cette recherche de réalisation, de confiance en soi. Comment apprendre à se connaître, à trouver sa voie ? C'est aussi lié à notre contexte plus global de société individualiste-contemporaine qui suscite des aspirations à la singularité, aux besoins de réalisation de soi des individus, de mise en projet.



Peut-on parler d'une marchandisation de l'éducation ?

Il y a en tout cas un processus qui pousse au développement du marché de l'accompagnement et qui est appelé à gagner en puissance dans les années à venir. En France, c'est beaucoup plus prégnant car le système français est particulièrement sélectif et axé sur la compétition. Le système belge n'est pas tellement en reste même s'il n'y a pas autant de concours. Le recours aux cours particuliers reste ponctuel et utilisé par une partie des usagers de l'école. Cette tendance a été exacerbée avec la crise sanitaire, mais les causes sont plus profondes pour que ce soit simplement conjoncturel.

Avec quel impact en matière d'inégalités scolaires ?

Evidemment, ces cours particuliers ont un coût. Ça suppose du capital économique de la part des parents. C'est une source de renforcement des inégalités sociales face à la scolarité. Les cours particuliers s'inscrivent dans un mouvement plus général de « pédagogisation » des loisirs, en particulier dans les familles aisées. Les enfants sont mis en activité quasiment toute l'année. Au-delà des cours particuliers, il peut y avoir des stages, des activités culturelles, sportives. C'est beaucoup plus développé dans certains milieux et c'est par ce moyen que les familles transmettent du capital culturel et scolaire. On parle de *shadow education*, éducation de l'ombre en français. La famille agit comme une seconde institution éducative. Certains enfants sont inévitablement dotés d'un avantage scolaire.

Les diplômes sont plus indispensables que jamais tout en ne garantissant pas une insertion facile dans le milieu professionnel



les profs « Les parents veulent éviter d'être dans le conflit »

L.F. (ST.) ET C.HN

Un hobby, plus qu'un métier. » C'est ainsi que Nathalie*, secrétaire de direction de 54 ans, décrit son activité de prof particulier. « J'ai été mère au foyer pendant 18 ans. Je suivais mes enfants au niveau scolaire. Quand ils n'ont plus eu besoin de moi, ça m'a manqué. » Au détour d'une annonce trouvée sur Facebook, Nathalie se propose pour donner des cours à d'autres enfants. Cela fait maintenant six ans qu'elle accompagne des élèves, jusqu'à la 1^{re} secondaire. « Je peux assurer toutes les matières. Comme j'ai fait mes études en néerlandais, je peux donner les cours de néerlandais jusqu'en fin de rhéto. »

Cette secrétaire de direction enseigne

à domicile après ses heures de boulot. Elle trouve ses clients, des parents pour leur enfant, sur les réseaux sociaux ou via le bouche à oreille. « J'ai trois enfants régulièrement. Je pense que les parents ont essayé eux-mêmes d'accompagner leur enfant dans la scolarité, mais ils veulent éviter les conflits. Comme je suis plus âgée et que je suis moi-même maman, il y a aussi ce côté "affectif" qui se met en place », soutient Nathalie. « Ça m'apporte tellement au niveau personnel. Le retour que j'ai des enfants est très positif. »

Le profil socio-économique des familles varie fortement : « J'ai des parents pour qui ce n'est absolument pas un souci de financer. Par contre, j'ai une maman, je sais qu'elle n'a pas facile, mais elle est tellement contente que ça

ne la dérange pas de donner 25 euros par semaine. Elle est vendeuse chez un traiteur et le papa dépend du CPAS. »

Nathalie demande 25 euros de l'heure, sans déclarer son activité. Elle reconnaît ne pas avoir de formation particulière pour enseigner. « J'étais en formation continue avec mes enfants, on va dire. Je ne me limite pas aux cours. La plupart, sauf la petite de 2^e primaire, ont leur téléphone et donc j'envoie toujours un message les jours suivants pour demander comment s'est passée l'évaluation, voir si le cours que je leur ai donné a porté ses fruits. »

« Je fais ça pour rendre service »

Laurence* (51 ans) est institutrice primaire de formation. Elle donne quatre heures de cours particuliers par se-

Ça m'apporte tellement au niveau personnel. Le retour que j'ai des enfants est très positif

Nathalie
Prof particulier



maine au tarif de 20 euros de l'heure. « Je fais ça pour rendre service. Je n'ai pas envie de développer une activité. Je ne fais de pub nulle part, je ne me mets pas sur les réseaux », dit-elle. « Les parents veulent garder des moments de qualité avec leur enfant, ne pas être dans le combat. »

Avec les élèves de primaire, elle propose principalement un soutien méthodologique. « J'analyse avec eux leur manière d'apprendre. Je leur explique comment fonctionne le cerveau et pourquoi, lorsqu'ils étudient la veille, ils doivent faire beaucoup de par cœur et ça ne fonctionne pas. J'essaie surtout de les réconcilier avec le travail scolaire. »

* Les prénoms ont été modifiés.